

# Les campagnols aquatiques ou l'inégalité des jumeaux devant la loi



Pierre Rigaux  
Naturaliste



Campagnol aquatique du Nord  
© Pierre Rigaux

Conservation  
19/06/2018

20 minutes  
0

**Parmi les treize espèces de campagnols vivant en France, deux sont des « campagnols aquatiques ».**

**Ou plutôt « semi-aquatiques » : ils sont à peu près aussi à l'aise dans l'eau que sur la terre ferme.**

**Ces deux petits rongeurs vivent de la même et curieuse façon, et se ressemblent comme deux gouttes... d'eau !**

**Pourtant au regard de la législation, l'un est protégé, l'autre peut être tué. Pourquoi ?**

## Ce que vous allez apprendre

- Pourquoi il ne faut pas toujours se fier au nom des espèces
- Qui sont les seuls rongeurs aquatiques indigènes en Europe
- Comment des rats d'eau sont devenus les mammifères les plus recherchés de France
- Pourquoi la protection des espèces n'est pas toujours une science exacte



Lamartine

*On n'a pas deux cœurs, l'un pour l'homme, l'autre pour l'animal... On a du cœur ou on n'en a pas.*

CLICK TO TWEET

## Il y a campagnol aquatique et campagnol aquatique

Les campagnols aquatiques n'ont pas été gâtés par leur nom. Certes, le campagnol amphibie porte plutôt bien le sien... en français.

Car amphibie, il l'est. C'est moins réussi pour son nom scientifique, *Arvicola sapidus*, qu'on pourrait traduire ainsi : le campagnol (ou le campagnard) « bon à manger ».

Ça se gête franchement pour son cousin : le campagnol terrestre, *Arvicola terrestris*.

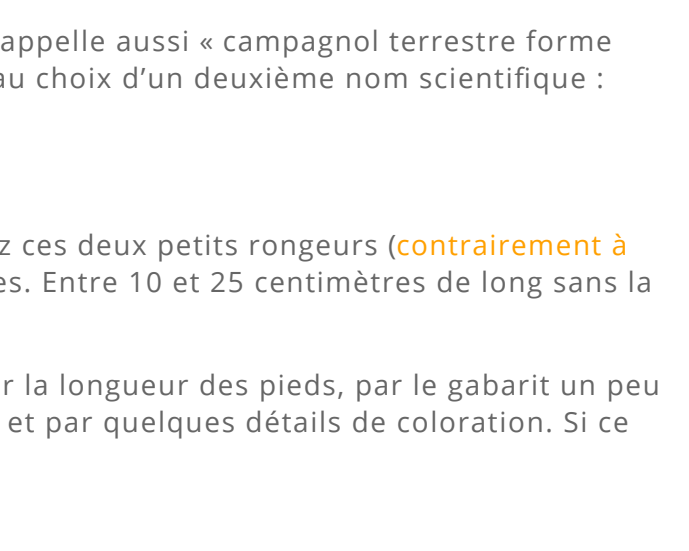
Car le campagnol terrestre est en réalité tout aussi amphibie que l'autre.

Alors, pour y comprendre quelque chose, on l'appelle aussi « campagnol terrestre forme aquatique ». Et selon les auteurs, on l'affuble au choix d'un deuxième nom scientifique : *Arvicola amphibius* !

On peut difficilement faire plus tordu.

Morphologiquement, rien de remarquable chez ces deux petits rongeurs (contrairement à d'autres) : un pelage brun et des petites oreilles. Entre 10 et 25 centimètres de long sans la queue, 100 à 300 grammes tout mouillés.

Comment les différencier ? Essentiellement par la longueur des pieds, par le gabarit un peu supérieur du campagnol amphibie (en France) et par quelques détails de coloration. Si ce n'est bien sûr par la génétique.



Ruisseau habité par des Campagnols amphibies  
© Pierre Rigaux

## Mêmes nageurs dans des eaux différentes

Contrairement au castor (le seul autre rongeur aquatique indigène en Europe), pas de palmure chez ces campagnols, pourtant très bons nageurs.

Tout juste un petit peu plus dense que la moyenne. C'est utile, car les mammifères perdent beaucoup plus de chaleur au contact de l'eau que de l'air.

Marais, lacs, étangs et cours d'eau petits ou grands sont l'habitat des campagnols aquatiques. Dissimulés sous la végétation riveraine, ils ne s'éloignent guère des berges et plongent au moindre danger. L'entrée de leur terrier est sous-aquatique.

Végétariens, ils se nourrissent des plantes herbacées poussant sur la rive ou dans l'eau.

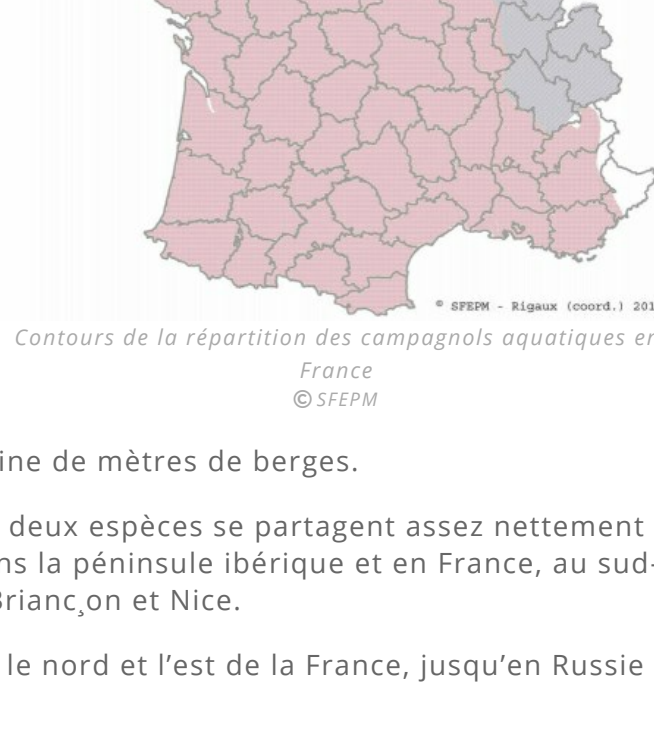
Ces deux rongeurs vivent en petits groupes de quelques individus cantonnés sur une centaine de mètres de berges.

Mais pas le berges des mêmes rivières, car les deux espèces se partagent assez nettement l'Europe : le campagnol amphibie ne vit que dans la péninsule ibérique et en France, au sud-ouest d'une ligne reliant Dieppe, Reims, Lyon, Briançon et Nice.

Son jumeau vit au nord-est de cette ligne, dans le nord et l'est de la France, jusqu'en Russie et en Scandinavie.

Ce sont deux espèces dites allopatriques : elles occupent des niches écologiques semblables, mais dans des endroits différents.

Notons que la dénomination anglophone de ces deux animaux est nettement plus heureuse que les appellations francophones et latines : on parle en anglais de *Southern water vole* et de *Northern water vole*, littéralement le campagnol aquatique du sud et celui du nord.



Contours de la répartition des campagnols aquatiques en France  
© SFPEM

## Le triste privilège de la protection légale

Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle en France, les campagnols aquatiques sont décrits comme étant communs.

Certes, on ne sait pas toujours bien duquel on parle, tant leur distinction est difficile. Ensuite, ils déclinent semble-t-il assez nettement.

En cause : dégradation et disparition des milieux humides, développement d'espèces exotiques introduites concurrentes (Rat musqué, Rat surmulot) et destruction involontaire lors du piégeage des espèces exotiques.

Alors en 2012, après plusieurs années de démarches associatives (SFPEM et Nature&Humanisme), le ministère de l'écologie inscrit enfin le campagnol amphibie sur la liste des mammifères protégés en France.

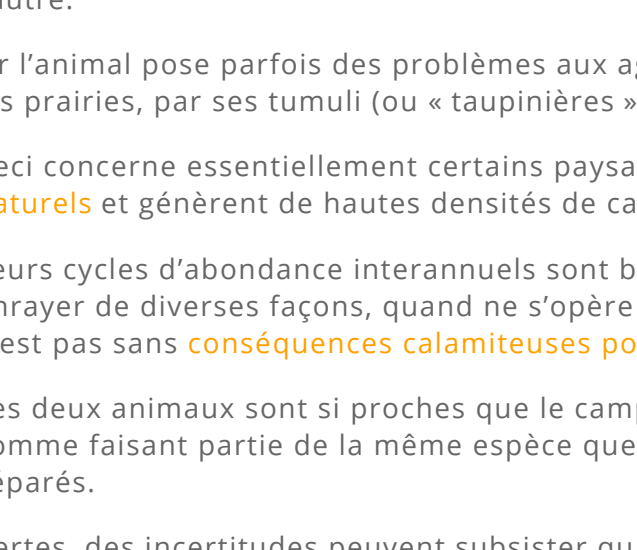
Ni l'animal ni son habitat ne peuvent désormais être détruits, en tout cas théoriquement.

Dans son malheur, ce classement est une bonne nouvelle pour le campagnol amphibie et pour les cours d'eau qu'il fréquente.

Mais pourquoi la même faveur n'est-elle pas accordée à son jumeau ?

## Le saviez-vous ?

### Protégé mais toujours victime du piégeage



Piège dit en X  
© Pierre Rigaux

Depuis 2012 en France, les pièges tuants utilisés contre les ragondins et les rats musqués, deux espèces exotiques classées « nuisibles », sont interdits d'usage aux bords des cours d'eau en présence de vison d'Europe, loutre d'Europe ou castor d'Eurasie.

La raison : ces pièges ne sont pas sélectifs et risqueraient d'atteindre ces trois espèces protégées.

Très bien, mais alors pourquoi cette interdiction n'est-elle pas élargie à la présence du campagnol amphibie, pourtant tué de la même façon alors qu'il est protégé par la même loi que les trois autres mammifères ?

Sans parler bien sûr du campagnol aquatique du Nord.

L'évolution réglementaire est très lente quand il s'agit de protéger de la faune sauvage...

## Les campagnols aquatiques : jamais deux sans trois

L'explication se trouve peut-être dans les liens sensibles qui existent entre le campagnol aquatique du nord (appelé-les-ainsi) et un troisième larron, le campagnol fousisseur (ou *Arvicola schermani*).

Vulgairement appelé « rat taupier », ce campagnol pas du tout aquatique pousse très loin la ressemblance avec son proche cousin des rivières.

Une des principales différences est visible au niveau dentaire : les incisives du campagnol fousisseur sont en moyenne un peu plus orientées vers l'avant. Il s'en sert pour creuser ses galeries.



Arvicola sapidus sur un lit de feuille  
© David Perez

Le pire est qu'il est encore souvent appelé « campagnol terrestre », en toute confusion avec l'autre.

Or l'animal pose parfois des problèmes aux agriculteurs en cas de grande abondance dans les prairies, par ses tumuli (ou « taupinières »).

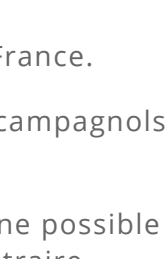
Ceci concerne essentiellement certains paysages agricoles qui défavorisent les prédateurs naturels et génèrent de hautes densités de campagnols.

Leurs cycles d'abondance interannuels sont bien connus des agronomes qui tentent de les enrayer de diverses façons, quand ne s'opère pas une lutte à coup d'anticoagulants... qui n'est pas sans conséquences calamiteuses pour le reste de la faune.

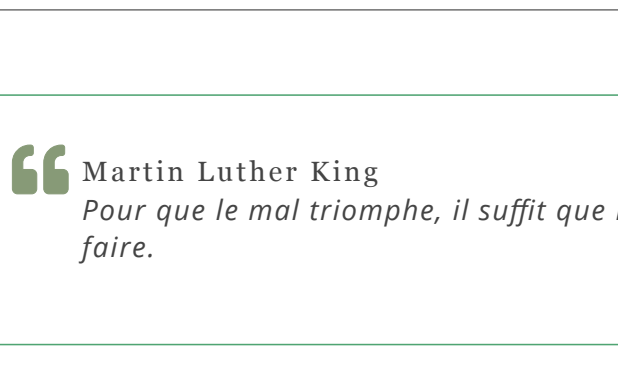
Les deux animaux sont si proches que le campagnol fousisseur était considéré jusqu'en 2005 comme faisant partie de la même espèce que son cousin aquatique. Ils sont désormais séparés.

Certes, des incertitudes peuvent subsister quant au niveau de classification par lequel ces deux animaux doivent être distingués (espèces, sous-espèces, écotypes ?).

Quoi qu'il en soit, le campagnol aquatique du nord et les ruisseaux qu'il fréquente en France devraient être préservés sans crainte pour les agriculteurs, car cet animal aquatique n'affecte pas les prairies.



## Les mammifères les plus recherchés de France



Crottier de campagnol amphibie  
© Pierre Rigaux

Pour mieux connaître la situation des campagnols aquatiques en France, une vaste enquête a été menée de 2009 à 2014.

Elle a mobilisé des centaines d'observateurs dans les associations naturalistes locales, coordonnées par la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFPEM). Pas moins de 10 000 portions de milieux humides ont été prospectées dans presque tout le pays !

Cette mobilisation reste unique à ce jour pour des petits mammifères en France.

La méthode : chercher les crotties caractéristiques que font toujours les campagnols aquatiques... quand ils sont présents.

Le protocole était standardisé pour permettre une interprétation la plus fine possible des résultats. Les sites ont été choisis de façon non aléatoire, mais au contraire parmi ceux paraissant les plus propices.

Résultat aussi préoccupant qu'inattendu : les campagnols aquatiques sont absents 9 fois sur 10 !

Le bilan complet de l'étude SFPEM sur les campagnols aquatiques est accessible en téléchargement.



Martin Luther King

*Pour que le mal triomphe, il suffit que les personnes au grand cœur restent sans rien faire.*

CLICK TO TWEET

## Plaire à tout le monde pour être protégé

Il y a quelques années, lors des réflexions en haut lieu préalables à la protection réglementaire du campagnol amphibie, l'avis du ministère de l'agriculture fut décisif.

En effet pour le ministère de l'écologie, il n'aurait pas été question de signer la protection d'une espèce si elle avait embêté les agriculteurs.

Fort heureusement, le campagnol amphibie étant connu pour n'avoir aucun impact sur les parcelles agricoles, il n'y eut guère d'opposition à le protéger par la loi.

Ne reste plus qu'à étendre ce constat au campagnol aquatique du nord, pour l'inscrire sur la même liste que son cousin du sud.

Il rejoindrait ainsi les autres mammifères semi-aquatiques indigènes en France, tous protégés : castor d'Eurasie, loutre d'Europe, vison d'Europe, desman des Pyrénées, et enfin crossope aquatique et crossope de Miller qui sont les deux seules musaraignes semi-aquatiques du continent.

En prime, cette égalisation réglementaire en faveur du campagnol aquatique du nord concernerait aussi son habitat. C'est assurément souhaitable pour les rivières et marais de Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et Bourgogne-Franche-Comté.

## Connaissance et renaissance des campagnols aquatiques

La connaissance des campagnols aquatiques a logiquement fait des progrès certains depuis l'honorable Buffon qui écrivait en 1788 : « le rat d'eau [...] ne vit guère que de poissons [...] ». Les pêcheurs l'y surprennent quelquefois en cherchant des écrevisses, il leur mord les doigts et cherche à se sauver en se jetant dans l'eau » (sic).

Que ça soit sous le nom de « rats d'eau » ou autre, il est bien difficile aujourd'hui de trouver des pêcheurs évoquant les campagnols aquatiques.

Dans le discours populaire sur les lacs et rivières, les deux petits mammifères indigènes ont cédé la place aux ragondins et rats musqués, ces rongeurs américains désormais répandus dans les cours d'eau européens.

## Pour conclure

**Comment préserver ce qui peut l'être ?**

**Due à l'Homme, l'expansion en Europe de ces espèces exotiques, particulièrement le rat surmulot et le rat musqué, n'est pas sans conséquences négatives sur la conservation des espèces indigènes et donc sur la biodiversité globale.**

**Pour autant, plusieurs décennies de campagnes intensives de destruction des rongeurs aquatiques « exogènes » n'ont pas empêché le développement de leurs populations. Pire, ces campagnes ont vraisemblablement causé en parallèle des pertes notables dans celles des campagnols aquatiques.**

**Ne serait-il pas plus pertinent de concentrer les efforts sur la protection générale des milieux aquatiques, en considérant comme acquise la présence des indésirables ? N'en déplaise aux organismes publics ou privés qui vivent du piégeage des ragondins depuis des années.**

**Restaurer les fleuves et les rivières, c'est leur permettre de fonctionner à nouveau d'une façon aussi naturelle que possible : avec leurs fluctuations sans trop de barrages, leur divagation sans trop d'endigements, leur diversité de végétation riveraine sans trop de tontes rases réclamées pour des yeux hygiénistes qu'on ferme pourtant sur la pollution des eaux.**

**L'état de dégradation avancé de milliers de cours d'eau en France devrait même inciter à envisager leur restauration par le génie écologique.**

**L'objectif devrait alors être la recréation de milieux favorables, non seulement aux campagnols aquatiques, mais à l'ensemble de la flore et de la faune indigènes.**

**Les spécialistes du sujet sont sur vos réseaux sociaux préférés**



Pierre Rigaux



SFPEM



Conservation des espèces menacées



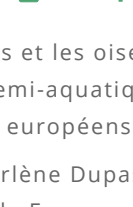
UICN



SNPN



LPO France



Pierre Rigaux  
Naturaliste



Naturaliste spécialisé dans les mammifères et les oiseaux, biologiste de formation, Pierre Rigaux étudie particulièrement les mammifères semi-aquatiques, les micromammifères et les carnivores européens.

Il est l'auteur, avec l'illustratrice Charlène Dupasquier, d'une « Clé d'identification des micromammifères de France » éditée par la SFPEM.

Il a coordonné la rédaction de l'ouvrage collectif « Les mammifères de Provence-Alpes-Côte d'Azur ».